



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. MA10006075/F

N° rév. 1.2

## StoFluid AF

Date de révision 04.09.2024

Date d'impression 22.09.2024

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoFluid AF

Numéro d'Enregistrement REACH 01-2119471843-32-XXXX

Nom de la substance Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Agent diluant  
Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.  
224 rue Michel Carré  
F - 95872 Bezons  
Téléphone: +33 1 34 34 57 00  
Télécopie: +33 1 34 34 56 60  
www.sto.fr

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS France C. Rautureau  
Sto La Copechagnière  
Téléphone: +33 2 51 45 71 01  
c.rautureau@sto.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence France Téléphone: +33 1 72 11 00 03  
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
**Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
**Intervention:**  
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
**Élimination:**  
P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Ordonnance sur les produits biocides (528/2012):

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

Non pertinent

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Nom de la substance : Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%

#### Composants

| Nom Chimique                                                                        | No.-CAS<br>No.-CE | Concentration (% w/w) |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2% | 64742-48-9        | ≥ 90 - ≤ 100          |

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

#### Inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.  
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contact avec la peau  | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.<br>Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.<br>Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. |
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.<br>Demander conseil à un médecin.                                                                                |
| Ingestion             | Se rincer la bouche à l'eau.<br>En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.<br>Garder tranquille.<br>Ne PAS faire vomir.                                                                                                              |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|           |                                                                                                                                                                                                               |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | Troubles hépatiques<br>Troubles rénaux<br>Dommages<br>Système nerveux<br>L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:<br>effets irritants<br>Migraine<br>Vertiges<br>Somnolence<br>Perte de conscience |
| Risques   | En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.                                                                                                                          |

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|            |                                                                  |
|------------|------------------------------------------------------------------|
| Traitement | Traiter de façon symptomatique.<br>Pas d'information disponible. |
|------------|------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

|                                |                                                                                                                                            |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Moyens d'extinction inappropriés

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Jet d'eau à grand débit

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Oxydes d'azote (NOx)  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Conseils supplémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éloigner toute source d'ignition.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail.  
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  
Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre.  
Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé.  
Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.

Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
après laver les mains utiliser une crème grasse  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.  
Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                          | No.-CAS    | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle  | Base   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------|-------------------------|--------|
| Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2% | 64742-48-9 | VME (Vapeur)                          | 1.000 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives                             |            |                                       |                         |        |
|                                                                                     |            | VLCT (VLE)<br>(Vapeur)                | 1.500 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives                             |            |                                       |                         |        |

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.  
Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratoires.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

### Protection des mains

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du corps : Protection préventive de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des valeurs limites d'exposition au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation.

Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux.

Filtre combiné A-P2

Protection respiratoire conforme à EN 14387.

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : Selon désignation produit

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

Point de fusion/point de congélation : < -30 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 143 °C

Limite d'explosivité, supérieure /  
Limite d'inflammabilité supérieure : 8 % (v)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoFluid AF

Limite d'explosivité, inférieure /  
Limite d'inflammabilité inférieure : 0,6 % (v)

Point d'éclair : 26 °C

Température d'auto-inflammation : 245 °C

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : Pas de données disponibles

Viscosité  
Viscosité, dynamique : env. 10 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : env. 13,3 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Temps d'écoulement : Pas de données disponibles

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : 300 hPa (20 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

Densité : env. 0,750 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : non applicable

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Sources directes de chaleur.  
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Composants:

##### Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

##### Produit:

Génotoxicité in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

##### Produit:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Composants:

**Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:**

Evaluation

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Composants:

**Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

#### Information supplémentaire

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus. Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation

Pas de données disponibles

#### Composants:

**Hydrocarbures C9 - C10 n alcanes, isoalcanes, cycliques, teneur en aromatiques < 2%:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: 4

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit                        | <p>L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.</p> <p>En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"</p> <p>Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.</p> <p>Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans un centre local de collecte de substances problématiques.</p> |
| Emballages contaminés          | <p>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.</p> <p>Recyclage des emballages vides.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Code d'élimination des déchets | <p>20 01 13* solvants</p> <p>(*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |      |
|------|------|
| ADN  | 3295 |
| ADR  | 3295 |
| RID  | 3295 |
| IMDG | 3295 |
| IATA | 3295 |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |                                |
|------|--------------------------------|
| ADN  | HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. |
| ADR  | HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. |
| RID  | HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. |
| IMDG | HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.   |
| IATA | Hydrocarbons, liquid, n.o.s.   |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|     |   |
|-----|---|
| ADN | 3 |
| ADR | 3 |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

**RID** 3

**IMDG** 3

**IATA** 3

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADN

Groupe d'emballage III

Code de classification F1

Numéro d'identification du danger 30

Étiquettes 3

#### ADR

Groupe d'emballage III

Code de classification F1

Numéro d'identification du danger 30

Étiquettes 3

Code de restriction en tunnels (D/E)

#### RID

Groupe d'emballage III

Code de classification F1

Numéro d'identification du danger 30

Étiquettes 3

#### IMDG

Packaging group III

Labels 3

EmS number F-E, S-D

#### IATA

Packaging group III

Labels 3

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

### Conseil supplémentaire

ADR ADR : jusqu'à 5 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon ADR 3.4.  
IMDG IMDG : jusqu'à 5 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon IMDG code 3.4.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2010/75/UE 100 %  
750 g/l

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non applicable

Autres réglementations Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

Observer les réglementations de la protection du travail.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoFluid AF

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les résultats de l'évaluation de la sécurité des substances figurent dans la fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations

L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoFluid AF

vous constatez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Département TIQS  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
e.volz@sto.com

Personne de contact France

Assistance technique Tél: 0820 042 044

Code du produit  
FR / FR

PROD0961